

Assemblée Générale du 21 juin 2023

Mode de calcul et estimation des cotisations par commune 2024

Objet

Chaque année, nous présentons :

- pour approbation par l'Assemblée générale, le mode de calcul des cotisations des communes pour l'année prochaine ;
- Le montant des cotisations par commune pour l'année prochaine.

Analyse

Le mode de calcul des cotisations des communes

Le mode de calcul actuel des cotisations de Brulocalis est joint en annexe à la présente note.

Ce mode est le même que celui approuvé par l'Assemblée Générale de l'année passée.

Les cotisations par commune

À condition de l'approbation du mode de calcul décrit dans le document en annexe, le tableau ci-dessous reprend une estimation des cotisations par commune pour 2024.

Ville / Commune		Cot 2024 indexée
Commune	d'Anderlecht	213.856,37
Commune	d'Auderghem	68.800,62
Commune	de Berchem-Sainte-Agathe	50.892,36
Ville	de Bruxelles	317.491,80
Commune	d'Etterbeek	94.058,55
Commune	d'Evere	84.564,16
Commune	de Forest	107.692,98
Commune	de Ganshoren	50.993,88
Commune	d'Ixelles	157.616,56
Commune	de Jette	101.044,00
Commune	de Koekelberg	45.242,38
Commune	de Molenbeek-Saint-Jean	173.164,54
Commune	de Saint-Gilles	93.527,36
Commune	de Saint-Josse-ten-Noode	53.571,89
Commune	de Schaerbeek	223.025,34
Commune	d'Uccle	153.741,39
Commune	de Watermael-Boitsfort	50.861,54
Commune	de Woluwé-Saint-Lambert	111.365,82
Commune	de Woluwé-Saint-Pierre	81.792,17
		2.233.303,69

Decision

Le mode de calcul des cotisations est soumis à l'Assemblée Générale pour approbation.

Annexe(s) : 1 – Calcul Cotisations 2024 – mode de calcul